

Conditions générales Migros GolfCard

1. Adhésion à la Migros GolfCard

Toute personne souhaitant devenir titulaire de la Migros GolfCard est invitée à remplir le formulaire d'adhésion de façon complète et sincère et à l'envoyer à l'adresse suivante : Migros GolfCard, Neue Riedstrasse 72, 8112 Otelfingen, courriel : golfcard@golfparcs.ch.

En signant le formulaire d'adhésion, vous acceptez les conditions générales en vigueur de la Migros GolfCard.

La Migros GolfCard est envoyée par courrier sous 5 jours ouvrables à compter de la réception du paiement de la totalité de la cotisation sur le compte indiqué dans la demande.

2. Conditions d'admission

Toute personne disposant d'une autorisation de parcours en cours de validité ou d'un handicap officiel peut en principe acquérir la Migros GolfCard. Les joueuses/joueurs qui suivent sur une de nos installations une formation en vue d'une autorisation de parcours peuvent également demander l'affiliation. Les conditions d'admission officielles des terrains de golf Migros définissent les conditions de jeu sur nos installations ; vous trouverez des informations complémentaires sur le site www.golfparcs.ch.

3. Gestion du handicap

La gestion du handicap au sein de Migros GolfCard est régie par le règlement de l'EGA en matière de handicap (davantage d'informations sur le site www.golfparks.ch/fr/migros-golfcard/adhesion/gestion-du-handicap-et-du-profil)
Pour permettre l'établissement de votre carte de licence, votre adresse sera transmise à Swiss Golf au moment de l'enregistrement.

4. Règles et étiquette

Les titulaires d'une carte de la Migros GolfCard doivent respecter les règles du Royal & Ancient Golf Club of St. Andrews et les règles des différents terrains de golf et installations de golf en tant que joueurs invités. Les règlements et autres informations peuvent être consultés sur le site www.golfparcs.ch ou peuvent en cas de besoin être obtenus sur place.

5. La carte Migros GolfCard

Une fois le paiement de la cotisation annuelle effectué, en début de saison, les titulaires de la carte reçoivent leur document personnel, sur lequel sont mentionnés :
Nom, prénom, numéro d'identification, niveau de jeu (HCP) et année de validité.

Tous les titulaires de carte peuvent à tout moment consulter leur fiche HCP actualisée sur le site www.golfsuisse.ch/mygolfsuisse.

En cas de perte de la carte, un nouvel exemplaire de celle-ci peut être établi contre le paiement d'une indemnité de CHF 30.-.

6. Protection des données

Migros GolfCard traite avec le plus grand soin les données qui sont collectées en lien avec l'affiliation, dans le respect des règles de la protection des données applicable en Suisse.

En achetant la Migros GolfCard, le client accepte que les données correspondantes ainsi que les données complémentaires qui sont présentes chez Migros GolfCard ou qui proviennent de tiers soient utilisées au sein de l'ensemble du groupe Migros à des fins d'analyses d'achats, pour des promotions publicitaires personnalisées ainsi que pour des contacts clients. Le groupe Migros comprend les entités suivantes : la Fédération des coopératives Migros, les coopératives Migros, les entreprises de commerce de détail appartenant à Migros ainsi que les entreprises Migros de production et de prestations de services.

Une transmission des données en dehors du groupe Migros à des prestataires de services externes ou à des tiers en Suisse ou à l'étranger ne peut intervenir que dans le respect d'exigences contractuelles strictes en matière de protection de données; une telle transmission peut également être effectuée en direction des autorités judiciaires sur la base de prescriptions légales ou bien quand elle est nécessaire pour la sauvegarde et la mise en œuvre d'intérêts légitimes de Migros. La cliente / le client est à tout moment en droit de retirer son consentement en matière de publicité.

7. Cotisations annuelles

Les cotisations annuelles sont toujours dues par année civile et sont indépendantes de la date d'entrée ou de départ. Tout type de remboursement – en particulier au prorata – est exclu. Vous trouverez les prix en vigueur sur le site www.migros-golfcard.ch.

8. Résiliation et prolongation

La Migros GolfCard peut être résiliée jusqu'au 30 novembre (le cachet de la Poste faisant foi) de chaque année avec effet à la fin de l'année. En l'absence de résiliation écrite remise au plus tard à la date indiquée, l'affiliation est automatiquement prolongée d'une année et la totalité de la cotisation annuelle est due.

9. Exclusion / refus d'admission

La Migros GolfCard se réserve le droit de refuser à des personnes l'attribution d'une affiliation ou respectivement d'une carte de licence ou bien de procéder au retrait de celles-ci. En l'occurrence, la Migros GolfCard n'est pas tenue de motiver sa décision.

10. Modifications

La cliente / le client prend expressément acte du fait que des modifications peuvent être apportées aux conditions générales et que ces modifications seront portées à sa connaissance sous une forme appropriée. Les conditions générales actuelles peuvent être consultées à tout moment sur le site www.migros-golfcard.ch.

11. Droit applicable / juridiction compétente

Seul le droit matériel suisse est applicable.

Le for compétent exclusif est Otelfingen.

Otelfingen, avril 2019